



Sommaire

- Le Mot du Maire
- Ecoles et Associations
- Infos diverses
- Finances
- Infos de la CCPEVA
- A vos agendas
- Travaux et Aménagements
- Economie
- Etat Civil
- Environnement
- Evènements Passés
- Un peu d'histoire

Le Mot du Maire

Chers Vinzolais,

Le ciel (municipal) est resté assez couvert et nuageux dans l'ensemble, durant quelques semaines. Les turbulences ainsi subies ces derniers mois ont été impressionnantes.

Mais rassurez-vous, les appareils sont conçus pour affronter les tensions et les épreuves. Un nouvel équipage a pris place à bord, secondant le pilote, et l'avion poursuit sa trajectoire.

Le 13 avril 2018, le Conseil Municipal a ainsi approuvé les comptes de gestion et administratif 2017, et a voté le budget 2018.

Des investissements sont prévus, à hauteur de nos moyens, avec un accent particulier pour les écoles.

Après 3 longues années de travaux, d'études, d'échanges et de débats, de réunions, de

visites sur le terrain, l'assemblée délibérante a approuvé la révision du PLU le 27 avril 2018.

Le nouveau PLU n'est certes pas parfait : il est opposable dès son approbation. Il a été transmis en préfecture pour validation finale.

Sachez que le Conseil Municipal n'est pas libre de toute décision : comme il vous a été expliqué, les services de l'Etat donnent un avis sur le projet : il en est ainsi de la chambre d'agriculture, dans le cadre de la préservation des

espaces agricoles, mais aussi des services de l'environnement, dans le cadre de la protection de l'environnement, des espaces naturels et des zones humides et également des services de la direction départementale des territoires (DDT).

Le PLU doit être en cohérence avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui est élaboré par le SIAC (syndicat d'aménagement du Chablais, qui regroupe les communes du Chablais).

La révision a coûté à ce jour : 60 101.70 euros.

Le dossier est consultable en mairie et sur le site internet de la mairie.

Bonne lecture,

Marie-Pierre GIRARD



Centauree Scabieuse

Le début d'année est synonyme de bilan pour les finances de la Commune, bilan qui se traduit notamment par le vote du compte administratif et du compte de gestion des budgets principal et annexes : Eau Assainissement et Cimetière. C'est un point d'étape important pour valider l'équilibre Dépenses / Recettes de l'année passée, et surtout pour déterminer les bases du budget primitif de l'année 2018.

Compte Administratif du Budget Principal 2017 :

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017
Fonctionnement	755 809,97€	1 132 499,29€	376 689,32€
Investissement	437 215,21€	412 370,53€	-24 844,68€
Total	1 193 025,18€	1 544 869,82€	351 844,64€

Cette année encore, les résultats sont au rendez-vous ! Ce sont les fruits d'un travail quotidien de maîtrise des dépenses par l'équipe municipale et l'ensemble des employés. En progression depuis 3 ans, il faut poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses publiques.

Le résultat dégagé au budget **Fonctionnement** est affecté au budget **Investissement** de l'année suivante, permettant ainsi de financer des projets, sans avoir recours à l'emprunt bancaire : **311 000€** seront ainsi affectés en Investissement pour 2018.

Achat de matériel fin d'exercice 2017:

Un véhicule utilitaire léger type PEUGEOT Partner a rejoint le parc véhicule de la commune de VINZIER. Coût d'acquisition : **11 000€ HT**.

Un véhicule pratique et compact utilisable par l'ensemble des collaborateurs de la mairie. Aller-Retour à la sous-préfecture de Thonon, trésorerie d'abondance, transport de denrées et linge pour les gîtes communaux... Un véhicule complémentaire faisant partie du plan de remplacement pluriannuel du parc de véhicules communaux. Un parc vieillissant, de plus en plus cher en entretien et non adapté aux besoins des différents services. Il est envisagé de remplacer le vieux RENAULT Master de 2005.

Côté services techniques un aspirateur à feuilles a également été acquis en cette fin d'année. Coût d'acquisition : 9 800€.

Emprunt bancaire:

Comme annoncé, l'emprunt bancaire contracté pour faciliter l'acquisition du tracteur communal et de ses équipements en fin d'exercice 2016 a été remboursé : un remboursement par anticipation en ligne avec la politique de désendettement de la Commune, depuis le début de mandat.

Le capital remboursé a été de **68 894,15€**, avec un coût de remboursement par anticipation de seulement **239,98€** pour la Commune.

Budget Primitif 2018:

Après les votes des comptes administratifs et de gestion 2017, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2018 lors de la séance du **13 Avril 2018**. Les principaux investissements prévus (voir rubrique Travaux et Aménagement) seront tournés principalement vers l'Ecole, l'avenir de notre Village.



Impôts:

Après une année sans augmentation des taux d'imposition, le Conseil municipal a voté une valorisation de **2%** pour cette année 2018. C'est une augmentation nécessaire afin de compenser l'inflation générale (charges sociales pour le personnel, primes d'assurances, énergies...) et surtout pour anticiper une nouvelle charge de travail pour le personnel administratif, avec la mise en place du dispositif COMEDEC* (COMMunication Electronique des Données d'Etat Civil). L'effort moyen par foyer devrait représenter un budget de **18€** pour l'année.

***Dispositif COMEDEC :**

Il s'agit d'un dispositif de modernisation de l'Etat. Il permet l'échange dématérialisé des données d'état civil provenant des actes de naissance, de mariage et de décès entre les dépositaires des données (mairies et Service Central de l'Etat Civil) et les destinataires de ces données (administrations, officiers de l'état civil et notaires).

L'utilisateur n'a alors plus à produire lui-même son acte d'état civil à l'appui d'une démarche administrative, l'administration (ou le notaire) adressant directement une demande à l'officier de l'état civil de la commune de naissance ou au Service Central de l'Etat Civil.

La Commune de Vinzier est concernée car ayant eu sur son territoire une maternité pendant 30 ans !

Le personnel administratif devra saisir dans le système chaque acte de naissance, un par un. La charge de travail supplémentaire représente un temps plein dédié sur une année complète mais permettra de gagner un temps précieux par la suite.

Travaux et Aménagements

La commission travaux s'est réunie à plusieurs reprises. Elle a fait le point sur les travaux réalisés en 2017 et sur ceux à programmer pour 2018.

Les travaux réalisés en 2017 :

Un appartement a été rénové et mis en location à l'Allobroge (ex-poste) grâce à une subvention du conseil régional dans le cadre du soutien à la ruralité.



Les employés techniques ont réalisé des travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées à la mairie, ont posé des faïences dans les salles de bains des gîtes municipaux et effectué de petits travaux de réfection dans l'appartement le Régent (logement de l'école), avant sa remise en location.

Un sanibroyeur a été installé dans la salle des fêtes pour les enfants de la garderie.

L'espace situé à l'arrière de la mairie a été aplani et goudronné pour accueillir un parking, dans le cadre des travaux de sécurisation du village.

Les travaux programmés pour 2018 :

Des travaux importants sont prévus pour les écoles : construction d'un préau, habillage en tôle brune des planches de rive de la toiture, réfection des peintures à l'intérieur, changement des anciens radiateurs électriques, pose de tableaux numériques interactifs (TNI).



Les travaux de sécurisation du village seront poursuivis : un projet de création d'un rond-point, sur la place du village, par la réutilisation de l'ancien bassin de la mairie, est à l'étude.

De nombreux secteurs de la commune nécessitent des travaux d'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement prévue dans le PPRn (Plan de Prévention des Risques naturels) : curage des fossés, nettoyage et creusement des lits des ruisseaux, changement de tuyaux bouchés ou sous-dimensionnés... Les employés techniques effectueront ces travaux, progressivement, notamment sur le secteur de Chaux au printemps, et sur celui de « sur les Tattes » à l'automne. Les propriétaires riverains seront prévenus de l'engagement des travaux.



Nous rappelons que l'entretien régulier des cours d'eau et des rives par élagage et enlèvement des embâcles et débris, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux est normalement à la charge des propriétaires riverains (article L 215-14 du Code de l'environnement).

L'entretien de la chaussée des routes communales, par la mise en œuvre d'enrobé à émulsion projeté pour traiter les nids de poule et les parties dégradées, sera confié, comme en 2017, à l'entreprise GREMAIR. Une journée de plus par rapport à 2017 est prévue, où le tonnage avait été insuffisant.

Le conseil départemental prévoit à l'automne d'importants travaux sur la RD 352, entre le méthaniseur et Vers les Granges (route de sur la Rupe) : renforcement des rives, calibrage et élargissement de la chaussée, création d'accotements stabilisés.

Le bâtiment « les Corneilles » (route du chef-lieu) sera raccordé prochainement au réseau d'assainissement.

Environnement

- **Forêt communale** : Le conseil municipal a validé la programmation de travaux pour 2018, d'un montant de 18 000 euros HT : il s'agira d'un débroussaillage des parcelles 4 et 5 au crêt Rachet, avec régénération par plantation de divers plants : chênes sessiles, mélèzes, épicéas, sapins pectinés, douglas, érables sycomores.

Un rendez-vous est prévu entre élus et ONF afin d'étudier des solutions de mise en valeur de nos bois et forêts.

- **Fleurs locales** : « fleurs locales » est un groupement de partenaires franco-suisses : des semenciers, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, une association de protection de la nature et de l'environnement, une école d'ingénieurs du paysage. Ils agissent ensemble en faveur de la biodiversité, du développement local et de l'emploi solidaire.

« Fleurs locales » travaille à l'émergence d'une filière de production de semences d'origine locale, pour redonner à la biodiversité alpine toute sa richesse, que ce soit en zone urbaine, périurbaine ou agricole.

En partenariat avec la FRAPNA, l'APIEME a proposé aux communes de semer des fleurs, provenant de graines issues de milieux naturels, sur des parcelles situées en Haute Savoie et en Suisse Romande.

A Vinzier, des fleurs locales ont ainsi été semées à côté de l'Eglise et de la cure.

En répondant aux propositions de ce programme, les communes s'engagent pour améliorer le cadre de vie, le paysage et la richesse de l'environnement et du territoire. Il n'y aura qu'une ou deux tontes prévues à l'endroit des semences.



Quelques exemples :



Crételle des prés



trèfle de montagnes

Ecoles et Associations

- **Associations :**

Nouveau : l'association « les Vienz'y » propose des activités pour tous : rendez-vous les mardis à 14h pour marcher (environ 2 h) et/ou les jeudis à 14h : jeux de société, scrabble... L'association est ouverte à tout le monde ; elle organise aussi des sorties : concerts, spectacles, excursions.

Vous avez des idées d'ateliers ou de nouvelles disciplines que vous souhaiteriez développer : rejoignez l'association : déjà une trentaine d'adhérents !

La présidente est MYRIAM VERNEX : vous pouvez la contacter pour toute information, ainsi que Mmes CHAPPUIS, VALLEJO et GOLDSHEIDER, membres du bureau.

- **Ecole :**

Projets passés :

Spectacle de Noël : Vendredi 22 décembre, les écoliers de Vinzier ont présenté leur traditionnel spectacle de Noël devant parents et proches, toujours aussi nombreux. Sur le thème des périodes historiques, les spectateurs ont pu applaudir chants, danses et sketches.

Ski : Début mars, les classes de maternelle ont effectué un cycle ski alpin de 4 demi-journées sur les pentes enneigées de Bernex. Les élèves de CP, CE1 et CE2 ont découvert pour certains et progressé pour d'autres en ski de fond à La Chapelle d'Abondance à la même période. Chacun a pu valider un niveau en fin de stage.

Participation des écoliers aux cérémonies du 11 Novembre et du 8 Mai (chants, lectures, dépôts de gerbes).



En avant l'opéra !



Les élèves de CM1 et CM2 de Vinzier ont travaillé depuis la rentrée sur le projet « En avant l'opéra », porté par la CCPEVA, et se sont produits le 27 Mars sur la grandiose scène de La Grange au Lac, avec 7 autres classes du secteur. Le concert, comme tous ceux de la semaine, a affiché complet.

Les enfants ont eu la chance de rencontrer Julien JOUBERT, le compositeur de l'opéra qu'ils ont appris, répété, chanté, joué, interprété tels des professionnels : « Nous n'irons pas à l'opéra ». *(Plus d'infos, photos et vidéos sur le site de la CCPEVA)*



A venir :

- Participation au festival Rob'O d'Evian le 17 mai, où les élèves présenteront leurs travaux de programmation et découvriront ceux des autres écoles : activités débranchées, approche des algorithmes, manipulation de robots, initiation à l'utilisation de logiciels... (plus d'infos sur le site de l'inspection académique d'Evian).

- Travaux : voir le chapitre « travaux et aménagement ».

Divers :

- Prévisions d'effectifs : les chiffres devraient rester relativement stables pour la rentrée prochaine avec un total d'environ 90 élèves.

INSCRIPTIONS : pour les nouveaux arrivants sur la Commune et les enfants nés en 2015, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie pour les inscriptions à l'école, munis du livret de famille et du carnet de vaccination de l'enfant !

Infos de la CCPEVA

<http://www.cc-peva.fr/>

Conteneurs : la CCPEVA a budgétisé l'achat et la fourniture de conteneurs semi enterrés dans nos communes : Des conteneurs seront installés à la Plantaz : les 3 bacs à ordures situés à Chaux et chemin de La Courteraie seront donc déposés.

Il est également prévu la pose de conteneurs semi enterrés au lieu-dit «Chez les Girard», près des gîtes municipaux : ils remplaceront ainsi progressivement les conteneurs situés à MEROU et CHEZ LES GIRARD.

RAPPEL : on constate toujours des incivilités, inacceptables : dépôts sauvages, sacs et cartons ou autres objets au pied des points de collecte : sachez qu'il est désormais possible d'amender ces infractions.

Infos Diverses

BIBLIOTHEQUE : les diverses dépenses de fonctionnement s'élèvent annuellement à 2 398,37 euros. Une dizaine d'abonnés sont inscrits, représentant une recette de 117 euros. De plus, la Commune de Vinzier participe aux dépenses de fonctionnement de la bibliothèque du GAVOT, soit 4 299,12 euros pour 2017.

L'aménagement des locaux de la bibliothèque a été possible grâce à un emprunt, que la Commune rembourse, à hauteur de 8 113,70 euros par an. Dans ce contexte, le Conseil Municipal a donc décidé de fermer la bibliothèque.

Les locaux ainsi libérés pourront être utilisés pour l'accueil d'un cabinet médical : une étude est en cours.

Les lecteurs auront toujours la possibilité de se rendre dans les 5 autres bibliothèques du plateau de Gavot.

Quant à l'accueil des scolaires pour la lecture, celui-ci se fera dans les locaux de l'ancienne poste.

CCAS : CENTRE COMMUNALE D'ACTIONS SOCIALES : afin de simplifier la gestion communale et budgétaire, la loi NOTRe permet aux communes de moins de 1500 habitants ayant créé un CCAS de choisir de le dissoudre par délibération du conseil municipal ; le conseil municipal a voté la dissolution du CCAS le 13 avril 2018.

La commune peut exercer directement les attributions relevant jusqu'à présent du CCAS, en particulier l'instruction des demandes d'aides sociales légales et la domiciliation de personnes en faisant la demande. Afin de garantir la confidentialité des décisions (exemple : attribution d'une aide sociale d'urgence), le conseil municipal peut décider de se réunir à huis clos. Le budget du CCAS a été transféré au budget principal.



Economie

- **Fruitière** : Le conseil communautaire de la CCPEVA a validé l'acquisition de la fruitière de Vinzier, et a accepté le projet de rénovation de ce site pour permettre l'installation d'une fromagerie à reblochons.

Ce projet présente plusieurs **atouts pour le territoire** : le maintien d'une activité agricole indispensable à l'entretien des espaces naturels et la suppression de déplacements de camions sur longue distance représentent un **intérêt environnemental**.

Des emplois seront créés et la suppression du surcoût actuel lié au transport du lait représentent un **intérêt économique**.

La visite de l'atelier de production représentera un **intérêt touristique**.

Pour information, le coût du projet s'élève à 4 657 524 euros, dont 1 789 524 euros à la charge de la CCPEVA, qui restera propriétaire des locaux et les louera à la coopérative agricole du Gavot/Val d'Abondance.

- **Super U** : l'agrandissement du magasin a débuté ; des désagréments perturbent quelque peu vos déplacements, mais d'ici quelques mois, les travaux d'aménagement feront place à un bel ensemble commercial.

Ces beaux projets sont un atout et une chance pour le développement économique de notre territoire (création d'emplois) ainsi que pour le développement touristique et pour notre cadre de vie.

Evènements Passés



Cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945, avec les élus, les pompiers du Haut-Gavot, l'Harmonie Municipale de Bernex, les représentants des Anciens Combattants et les écoliers.

A vos Agendas...

26 mai : sortie de la fête des mères, soirée spectacle au Casino d'Evian. Inscriptions en mairie jusqu'au 14 mai.

24 juin : Fête de la Saint-Pierre, co-organisée par le Comité des Fêtes et l'Association des Parents d'Elèves. Repas champêtre, défilé de chars, vide-grenier... en musique !

7 juillet : bal de l'APE, animé par Master Event, salle des fêtes, dès 22h.

Divers

Chiens errants : les animaux ne doivent pas divaguer ; un arrêté municipal a été pris en ce sens : les animaux errants, notamment les chiens seront systématiquement déposés en fourrière.

Frelon asiatique :



Vous suspectez sa présence.

Prenez une photo de l'insecte ou du nid.

Contactez-nous :

FREDON 73-74

04 79 33 46 89 / signalerfrelon74@gmail.com

Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive.

Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

Etat Civil

Naissances :

25.10.17, Owen TRENTIN, fils de Sandra SAINT-MARC et Florian TRENTIN, Les Clouz

12.11.17, Lucille GIRARD, fille de Marion et Sylvain GIRARD, Chez les Girard

20.02.18, Eythan DELALE, fils de Sandra SAUGE et Guillaume DELALE, Les Clouz

26.03.18, Lou ORTILLON, fille de Véronique CROZEMARIE et Valéry ORTILLON, Chef Lieu

14.04.18, Charlotte BALLMER, fille de Maud MANUGUERRA et Max BALMER.

Décès :

06.10.17, Denis GALLAY, 86 ans, Chef Lieu

30.12.17, Madeleine SAUGER, 92 ans, Vers les Granges

26.02.18, Olivier CASTELLAN, 49 ans, Vers les Granges

28.02.18, Thérèse METRAL, 90 ans, L'Abbaye

13.03.18, Jules LIETTI, 82 ans, Vers les Granges

20.03.18, Jean-Marie PERRIMOND, 68 ans, Vers les Granges

16.04.18, Andrée RIFFAUD, 91 ans, Chef Lieu

Pour information, depuis le 1^{er} Novembre 2017, les Pactes Civiles de Solidarité sont établis en mairie.

Histoire

La Mappe SARDE : extraits de 1730, Vinzier en Chablais, par ALAIN GUIRAUD.

"Le cadastre de Savoie dressé de 1728 à 1738, malgré son ancienneté est encore aujourd'hui riche d'enseignements. Longtemps il fut un outil précieux pour l'assiette de l'impôt, la délimitation des propriétés et l'histoire du pays.

On désigne sous le nom de cadastre, les documents servants à la répartition en prenant pour base la propriété. Charles Emmanuel 1^{er}, duc de SAVOIE, décida de la confection du cadastre (1601) dont il ne reste malheureusement pas de trace.

Il fallut attendre plus d'un siècle, après une réforme cadastrale sérieuse entreprise par le Sénat, pour voir la mise en chantier d'un nouveau cadastre dans la province de CONI. A l'achèvement du cadastre du PIEMONTE, le roi VICTOR AMEDEVEE décida que la SAVOIE serait cadastrée par lettres patentes du 9 avril 1728 ; et ainsi, comme toutes les provinces de Savoie, VINZIER EN CHABLAIS fut cadastrée.

Jusqu'en 1715, Vinzier appartient à la paroisse de Chevenoz, date à laquelle elle fut érigée en paroisse ; donc à l'époque de la confection de la mappe Sarde en 1730, Vinzier est une toute jeune communauté, tournée essentiellement vers l'agriculture.

L'intendant général du duché eut la direction des travaux ; il fut chargé de nommer les géomètres, délégués et autres agents et de notifier aux communes les volontés royales. La surveillance technique fut confiée à un surintendant du cadastre chargé de centraliser les travaux et d'en vérifier l'exactitude.

Un seul géomètre intervint sur le territoire de Vinzier, Jean-Baptiste Besson.

Ils furent assistés par le trabucant François Villa.

Le délégué, sieur Antoine Richard, dès son arrivée dans la paroisse, publia les ordres royaux et les expliqua aux habitants. Il invita ces derniers à présenter des indicateurs locaux capables d'indiquer les confins et les surfaces des terrains, le nom ou surnom des propriétaires, de distinguer les sujets qui étaient exempts des tributs royaux des sujets assujettis à la taille. Ainsi Claude Nicoud feu François et André Barbaz feu Antoine remplirent ces fonctions.

Les estimateurs de la Communauté, Joseph Dutruel et Paul Bechet furent choisis pour donner des renseignements sur les propriétaires et sur la qualité de leurs terrains. Ils furent dirigés par un estimateur d'office, Jean Baptiste Emprin.

Lorsque la Mappe Sarde fut terminée, elle fut exposée accompagnée d'un répertoire, la table provisoire, contenant le nom des propriétaires et l'indication des parcelles et les propriétaires contestataires furent encouragés à *présenter* leurs griefs inscrits dans le cottet à griefs.

La Mappe Sarde mesurait 1.95m2 et sa copie 2.40m2.

Soit en tout 2189 parcelles.

Les géomètres et trabucans avaient déjà l'expérience pour avoir établi les cadastres du Piémont ou du Milanais.

Le mot "trabucan" vient de trabuc unite de longueur piémontaise.

73 Mas, ou lieu dits furent répertoriés en 1730 (par exemple : Champ Parron, Les Mollies, La Combaz, Cluz de Paisse, Lyssalon, Cyseaux ou Ciso, Simiaux, Mairaud,) le nombre de lieu dits aujourd'hui est de 123, et est bien supérieur à celui de 1730. 39 mas ont conservé le même nom avec une orthographe semblable ou très voisin."

À suivre...

Contact Mairie

Tél : 04 50 73 61 19

Mail : mairie@vinzier.com

Site internet : www.vinzier.com